



## Mise sous tutelle : qu'est-ce que cela entraîne ?

Par **Moujick**, le **23/04/2013** à **16:11**

Bonjour,

j'ai, j'avais l'intention de mettre mon frère sous tutelle pour protéger mes neveux ( mineurs ).

Mais en lisant ce qui s'y rapporte sur ce forum, je ne sais plus trop.

Quelles sont les personnes choisies pour assurer des tutelles ? Ont-elles fait du droit ?

Comment sont-elles rémunérées ? Sont-elles suivies un minimum pour qu'il n'y ait pas d'abus ?

Merci d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.